



LES CONTRATS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sécuriser la passation et la rédaction des AOT-COT et des BEA

Les AOT, COT et BEA obéissent à des règles complexes qu'il convient de maîtriser. À cet effet, il est essentiel de connaître l'ensemble des règles applicables aux titres et conventions d'occupation du domaine public, notamment suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 19 avril 2017.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT



Ref. : 8973198

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1510
€ HT
Collectivité : 1345 € HT

Code Dokelio : 50967

OBJECTIFS

- Identifier les éléments de procédure de passation d'une AOT-COT ou d'un BEA
- Rédiger ses contrats en toute sécurité.
- Gérer les droits et obligations de la collectivité et de l'occupant.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

- Responsables, cadres et agents des services gestion du domaine, voirie, stationnement, services techniques ou urbanisme
- Maîtres d'ouvrage publics et privés

PRÉREQUIS

Connaître les règles de la domanialité publique ou avoir suivi "Les nouvelles règles d'occupation du domaine public" (code 73374)

COMPÉTENCES ACQUISES

Rédiger ses contrats d'occupation du domaine public en toute sécurité

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Les contrats d'occupation du domaine public

Recourir à une occupation privative du domaine public et passer une AOT-COT

- Les contrats d'occupation et autres contrats

Exercice d'application : analyse d'une convention de mise à disposition

- Distinguer AOT-COT
- Le pouvoir de résiliation
- Maîtriser les modalités de passation
- La nouvelle procédure de sélection préalable
- Le nouveau titre d'occupation portant sur un bien du domaine privé

Exercice d'application : analyse et rédaction d'AAPC et RC

Rédiger une AOT-COT

Déterminer les clauses obligatoires et sensibles

Exercice d'application : analyse et rédaction d'une AOT de voirie et d'une AOT de l'État

- La structuration d'une COT
- Les clauses domaniales
- Les clauses de contrôle et revoyure





- Les clauses de responsabilité/dommage/assurance
- Les pénalités et les sanctions
- La reprise du bien et la remise en état

Exercice d'application : analyse et rédaction de plusieurs clauses de COT

Rédiger la partie financière d'une AOT-COT

- Identifier le type de "tarification"
- Déterminer l'impact de l'activité de l'occupant sur la redevance
- Maîtriser les conditions de paiement

Exercice d'application : analyse et rédaction des clauses financières

Rédiger une AOT-COT avec droits réels

- Définir la structure d'une AOT-COT avec droits réels classiques
- Les clauses relatives aux droits réels
- Les clauses spécifiques

Exercice d'application : analyse et rédaction d'une COT constitutive de droits réels

Conclure un BEA sur le domaine public

Définir le BEA

- L'objet du BEA
- La typologie du BEA
- La comparaison du BEA avec les autres contrats

Déterminer le régime juridique du BEA

- La durée
- Les droits réels
- Le financement
- Les garanties

Passer et rédiger son BEA

Cerner les différents montages possibles

- Les montages en boucle ou de type PPP
- Les BEA de revalorisation
- Les BEA de mise à disposition
- Les BEA liés à un marché public

Rédiger les clauses de son BEA

- Les clauses essentielles
- Les clauses sensibles
- Les clauses domaniales
- Les clauses financières

INTERVENANTS

Marie-Yvonne BENJAMIN

Avocat Associé

GENESIS Avocats

LIEUX ET DATES

À distance

09 et 10 juin 2022

Paris

07 et 08 nov. 2022

